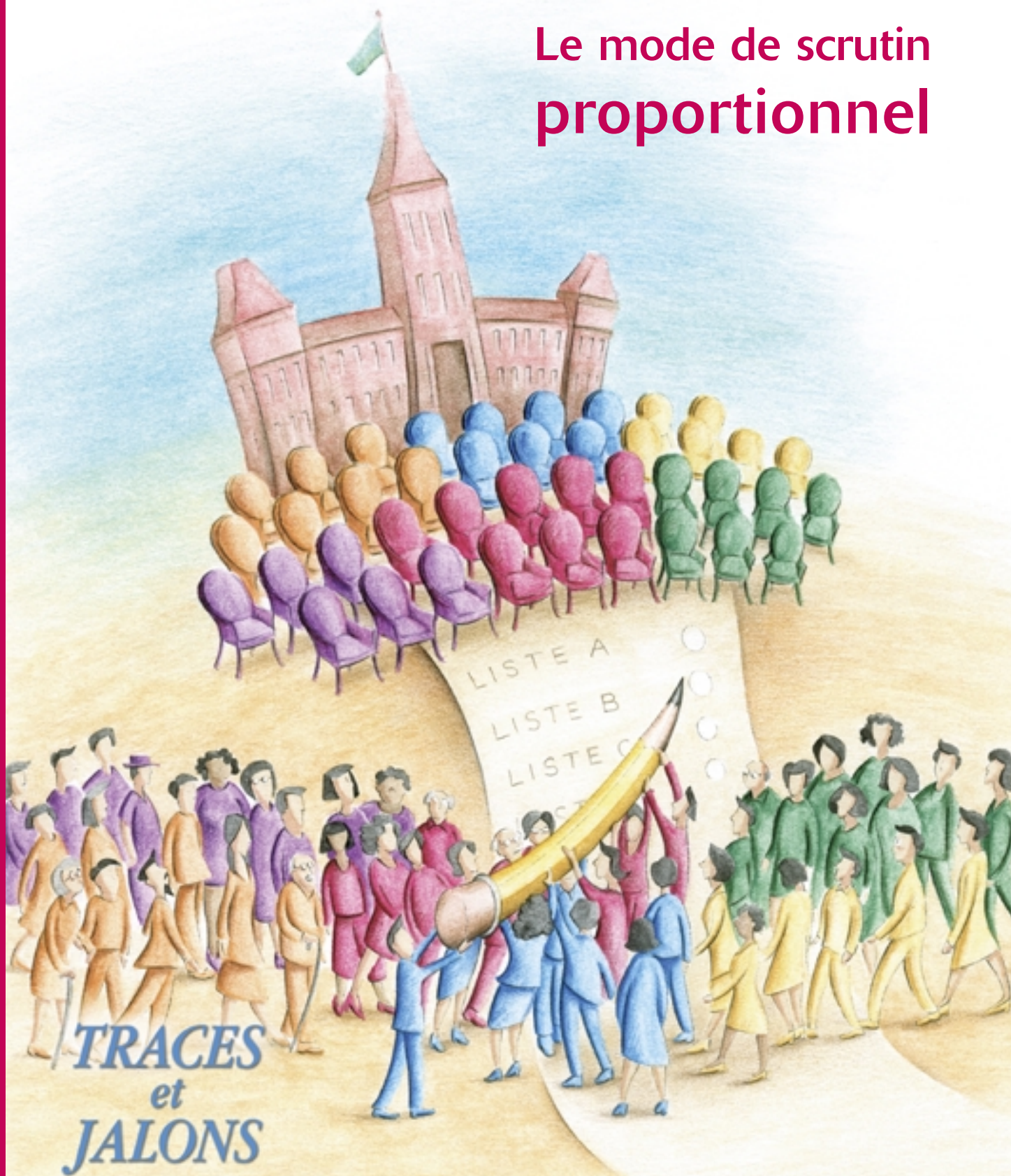


Livret d'accompagnement de
la première série thématique de
L'ÉCOLE CITOYENNE

Le mode de scrutin proportionnel



TRACES
et
JALONS

Une **ÉCOLE CITOYENNE** sur Internet

APPRENDRE À VIVRE, c'est bien plus qu'apprendre à tenir sa fourchette, qu'apprendre un métier, qu'apprendre à gérer ses émotions et ses relations avec ses proches. Apprendre à vivre, c'est aussi découvrir son identité de citoyenne, la développer et, comme pour les autres apprentissages, savoir s'en servir pour son mieux-être et celui des autres.



J'avais appris à porter plusieurs identités : celles de fille, de mère, d'urbaine, de professionnelle et de cliente, souvent de consommatrice, parfois de bénéficiaire, et voilà qu'à mon qualificatif d'électrice (à temps partiel), s'ajoute celui de citoyenne (à temps plein). Pas juste dans l'isolement, une fois tous les deux, trois ou quatre ans, mais tous les matins, midis et soirs.

Dès 7 h, mon émission matinale titille ma fibre citoyenne – expulser ou garder au pays cet immigré illégal, vendre l'eau de nos rivières, permettre le mariage gay. Une heure plus tard, la porte de l'université à peine franchie, on me tend une pétition : *d'accord - pas d'accord* avec la Centrale du Suroît. Puis, un appel de mon voisin demandant que je l'accompagne ce soir au conseil municipal pour protester contre l'interdiction des vélos dans le parc de mon quartier. Enfin tranquille, je me dirige vers un comptoir fast-food pour dîner quand me revient à l'esprit le débat sur le coût social de l'obésité. Demi-tour : la *saladerie*... où le serveur m'avoue en catimini qu'il n'a de rémunération... que ses pourboires. Enfin, la journée s'achève avec une invitation à poser ma candidature au conseil d'établissement de l'école. **Interpellée, la compétence citoyenne ? Oui, pas de doute !**

Sommes-nous préparées à assumer cet important volet citoyen de nos existences ? Pas toujours... et souvent mal. On a davantage fréquenté l'école du pouvoir, exercé ou subi, que l'école de la citoyenneté. Cette tradition n'a pas desservi tout le monde.

Olson¹ n'écrivait-il pas en 1996 : « Un groupe d'intérêts particuliers peut obtenir ce qu'il veut [lorsque] la majorité de la société ne remarque pas, ou ne comprend pas ce qui se passe. » Mais nous sommes de plus en plus nombreuses à savoir qu'au-delà du PIB, la richesse d'une société réside dans sa capacité à faire, collectivement, des choix éclairés et orientés vers le bien-être durable - et partagé (s'il n'est pas partagé, peu de chances qu'il soit durable !).

Un éclairage sans prétention et facile d'accès sur plusieurs questions de l'actualité politique, voilà ce que propose l'*École citoyenne* sur Internet. Sans ambitions partisanes et d'une approche vulgarisée, cette série de clips vidéo suggère différentes réflexions liées à des choix de société particulièrement importants pour les femmes. Cette École sur Internet se destine à celles et à ceux qui cherchent à comprendre les débats et peut-être à s'y joindre.

Quant à ce Livret d'accompagnement, il précise et illustre certaines informations données par les personnes-ressources. Il donne des pistes pour aller plus loin. Bienvenue à l'*École citoyenne* sur Internet !

Élaine Hémond

Présidente du Groupe Femmes, Politique et Démocratie

¹ – Cité dans le livre *La compétence civique*. Henry Miller, Les Presses de l'Université Laval, 2004.

À L'ÉCOLE CITOYENNE, ON PARLE ET ON PARLERA DE QUOI ?

Entre autres :

- Du mode de scrutin proportionnel – juin 2004
- Des mesures d'action positive – automne 2004
- De l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) – 2005
- De la cyberdémocratie – 2006
- De la démocratie participative – 2006

Pourquoi ?

S'intéresser au mode de scrutin maintenant

POUR PLUSIEURS RAISONS.

- 1) Au Québec, en 2003, le **Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques** a mis en évidence le souhait d'un grand nombre de Québécois et de Québécoises de se doter d'un mode de scrutin plus représentatif de la volonté populaire.
- 2) Plusieurs **mouvements citoyens** du Québec et du Canada anglais militent pour faire connaître ce mode de scrutin et en promouvoir les avantages auprès de la population. Leurs efforts ciblent également les élu-e-s qui, du moins pour les partis qui se partagent traditionnellement le pouvoir, démontrent généralement un enthousiasme modéré pour un tel changement.
- 3) Les **distorsions** entre la volonté populaire exprimée par l'addition des votes et le partage des sièges aux assemblées se heurtent de plus en plus clairement aux visions progressistes de la démocratie.
- 4) Le mode de **scrutin majoritaire**, tel que pratiqué au Canada et au Québec, est le **moins utilisé dans le monde**. Seulement quatre pays le maintiennent : le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Inde et le Canada.
- 5) Enfin, bon nombre de **mouvements de femmes** réclament le changement du mode de scrutin. En effet, les statistiques démontrent que la présence des femmes aux parlements est favorisée par le mode de scrutin proportionnel ou mixte.

Les systèmes électoraux

et les modes de scrutin

Système électoral

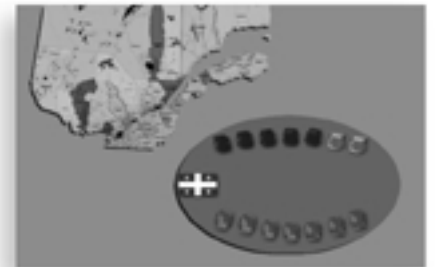
Un système électoral, c'est l'ensemble des mécanismes qu'un État, un pays ou un territoire se donne pour traduire le vote des citoyens et citoyennes en sièges au sein de son parlement.

Types de systèmes électoraux

On peut regrouper les systèmes électoraux sous trois grandes familles : les systèmes majoritaires, les systèmes de représentation proportionnelle et les systèmes mixtes ou hybrides.

Le mode majoritaire – le nombre de circonscriptions gagnées définit le parti gagnant !

Ce mode de scrutin, hérité de la tradition britannique, donne *le pouvoir* au parti qui remporte le plus de comtés. Ce n'est donc pas le nombre de votes obtenus par un parti sur l'ensemble du territoire qui détermine le gagnant. Ainsi, 45 % des comtés gagnés donne 45 % des sièges à l'Assemblée nationale. Dans notre système, le parti qui arrive en second forme l'opposition.



Le mode proportionnel – le nombre de voix recueillies définit le parti gagnant !

Avec ce système, l'objectif premier n'est pas de définir une majorité à partir des comtés gagnés, mais de choisir des gouvernants qui représentent le plus fidèlement possible les diverses visions politiques des citoyens et citoyennes. Dans un mode de scrutin à la proportionnelle pure, 45 % des voix à un parti donnerait 45 % des sièges à l'Assemblée nationale.



Le mode de scrutin mixte – un mélange, à pourcentage variable, des modes précédents !

Avec ce système, une partie des représentant-e-s sont élu-e-s suivant le mode majoritaire et une autre suivant le mode proportionnel. De nombreuses variantes sont possibles et donnent plus ou moins de poids au mode proportionnel.

Et les femmes

Ce qu'elles disent du mode de scrutin proportionnel

Martine Blanc



Co-fondatrice du Collectif Féminisme et Démocratie

« Les données statistiques sur le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux montrent qu'il existe un rapport étroit entre le niveau de représentation des

femmes et le système électoral. Les pays où l'on retrouve le plus de femmes élues utilisent un système électoral entièrement ou en partie proportionnel.

Ce mode de scrutin encourage aussi l'expression d'une plus grande diversité d'idées et le pluralisme dans la représentation, par la présence de tiers partis. Ce sont souvent ces derniers qui véhiculent des valeurs progressistes, des valeurs féministes. Par ailleurs, certaines femmes peuvent être plus tentées de faire acte de candidature dans ce type de parti.

Aucun scrutin ne peut toutefois garantir la parité femmes/hommes. Il faut absolument, en amont,

adopter des mesures d'action positive si l'on veut atteindre rapidement les objectifs d'égalité dans la représentation. Ainsi, la composition paritaire des listes et l'ordonnancement hommes-femmes sur ces listes peuvent favoriser l'élection des femmes. »

ÉQUIPE PARTI - A -	ÉQUIPE PARTI - B -
Aline	Paul
James	Joseph
Suzie	Pierre
Vittorio	Armand
Solange	Céline
Roméo	Michel
Catherine	«a

Manon Tremblay



Politologue et directrice du Centre de recherche sur Femme et politique, Université d'Ottawa

« La féminisation des parlements ne peut faire l'économie de la volonté des partis politiques d'accroître le nombre de femmes

dans les rangs de leurs parlementaires. En effet, le mode de scrutin ne détermine pas seul la proportion de femmes dans les parlements. Il faut aussi que les partis le veuillent.

Malheureusement, sans pressions, les partis en prennent rarement l'initiative... Il importe donc que les femmes se mobilisent au sein des partis, et dans la société civile, afin de faire pression sur les partis pour qu'ils ouvrent leurs portes aux femmes. L'évolution de la représentation des femmes dans les parlements des pays de l'Europe de l'Est depuis la chute du mur de Berlin illustre cet impératif. »

Mercédès Roberge



Présidente du Mouvement Démocratie Nouvelle

« Il faut savoir que les modes de scrutin pro-

portionnels mènent souvent à des gouvernements de coalition. Un gouvernement de coalition n'est toutefois pas nécessairement négatif, au contraire. Avec un gouvernement de coalition, on ne parle plus d'un match à deux entre le parti majoritaire et l'opposition – qui disent généralement noir et blanc. Des coalitions, c'est-à-dire des alliances, se forment. Il se pourrait que la façon de respecter la ligne de parti soit différente, que des alliances ponctuelles se tissent selon la conjoncture. »

Kim Cornelissen



Réseau des élus municipales de la Montérégie

« L'avant-gardisme de la Suède en matière de

présence féminine au gouvernement a un lien direct avec le mode de scrutin. D'ailleurs, la Loi sur l'égalité, créée en 1981, n'a eu de dents qu'en 1994, lorsque les femmes ont « menacé » de fonder un parti féministe à la suite de la diminution du nombre de femmes élues lors de l'élection précédente. Chose remarquable : la « menace » a suffi. Les partis se sont volontairement ajustés et la Loi sur l'égalité a véritablement pu prendre son envol. »

Des pays, des élues et des systèmes électoraux

Liens entre le système électoral et le pourcentage de femmes aux parlements

SYSTÈME ÉLECTORAL	PAYS	% DE FEMMES AU PARLEMENT
Scrutin proportionnel (ou scrutin de liste)	Rwanda	48,8 %
	Danemark	38,0 %
	Pays-Bas	36,7 %
	Norvège	36,4 %
	Suède	36,4 %
	Belgique	36,0 %
	Costa Rica	35,1 %
	Finlande	32,2 %
	Islande	30,2 %
Scrutin mixte (proportionnel et majoritaire)	Espagne	36,0 %
	Allemagne	32,2 %
	Nouvelle-Zélande	28,3 %
Scrutin majoritaire (de tradition britannique)	Canada	20,6 %
	Royaume-Uni	17,4 %
	États-Unis	14,0 %

Le Rwanda. Parité atteinte.

En septembre 2003, le Rwanda prenait par surprise celles et ceux qui s'intéressent à la représentation numérique des femmes dans les parlements. Pourquoi un pays qui n'est pourtant pas reconnu pour ses vertus démocratiques affiche-t-il maintenant une proportion de femmes de 48,8 % ?

« La réponse tient dans une politique constitutionnelle de sièges protégés. Ainsi, la Constitution du Rwanda prévoit que 24 des 80 sièges de la Chambre des députés sont réservés à des femmes élues selon une représentation qui couvre différents districts électoraux. La Constitution prévoit aussi de constituer des listes de

candidatures qui soient minimalement équilibrées entre les femmes et les hommes, selon le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »

Manon Tremblay

La Suède. Plus qu'une loi : une constante et une culture.

« En Suède, le mode de scrutin proportionnel existe aux trois paliers - national, régional et local. Les gens votent la même journée aux trois paliers. Les sept partis actuels sont représentés à chacun des paliers, mais il n'est pas nécessaire de voter partout pour le même parti. »

Kim Cornelissen



RWANDA (Afrique)

Système de représentation proportionnelle
Mode de scrutin de liste

Pourcentage de femmes députées : 48,8 %

Spécificité : la nouvelle constitution impose qu'au moins 30 % de femmes siègent dans tout organe de décision du pays.



SUÈDE

Système de représentation proportionnelle
Mode de scrutin de liste

Pourcentage de femmes : 36,4 %

Spécificité : dès les années 80, les partis optaient volontairement pour un système d'alternance des deux sexes sur leurs listes.

COLOMBIE-BRITANNIQUE : UNE DÉMARCHÉ QUI IMPLIQUE CITOYENS ET CITOYENNES

Le débat sur la réforme du mode de scrutin est trop important pour être laissé aux seuls experts et élus. C'est pourquoi la recherche d'une solution optimale a amené la Colombie-Britannique à former une *Assemblée de citoyens sur la réforme électorale*. Ce groupe d'hommes et de femmes sélectionnés de façon aléatoire dans chacune des 79 circonscriptions étudie la question et entend la population dans le cadre d'assemblées publiques tenues à travers la province. À la fin du processus, un référendum sur des changements au système électoral est prévu.

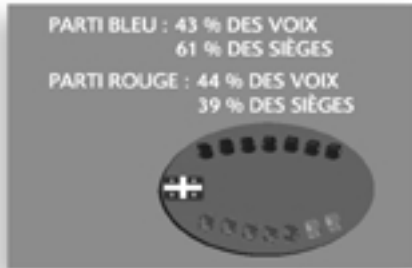
Distorsion

Dessine-moi une distorsion électorale...

ON PARLE DE DISTORSIONS, lorsque la composition de l'Assemblée ne correspond pas, ou même renverse complètement, la volonté exprimée par la population.

Ainsi, au Québec, aux élections de 1998, le Parti Québécois a formé le gouvernement en remportant 61 % des sièges avec 43 % des voix. La mécanique du mode majoritaire ne privilégie toutefois pas toujours les mêmes partis.

En effet, en 1973, l'équation avait joué en faveur du Parti Libéral du Québec qui, avec 55 % des voix avait obtenu 93 % des sièges.



Les résultats des élections fédérales de juin 2004 présentent aussi certaines distorsions qui privilégient ou défavorisent les partis. Ainsi :

NPD Voix : 15,7% - Sièges : 6,2%
Bloc Québécois Voix : 12,4% - Sièges : 17,5%

Le poids des voix

Le coût des sièges

Plusieurs poids et mesures

Combien de voix coûte un siège à la Chambre des communes ? Cela dépend. En juin 2004, le nombre de voix nécessaire à l'élection d'un député a varié de un à quatre.

- pour le NPD, un siège de député a coûté 111 386 votes ;
- pour le Parti Conservateur - 40 340 votes ;
- pour le Parti Libéral - 36 662 votes ;
- pour le Bloc Québécois - 30 925 votes ;
- pour le Parti Vert - 580 816 voix n'ont donné aucun siège.

Dans le système actuel, un parti à forte concentration régionale se retrouve récompensé, alors qu'un autre comptant plutôt des appuis répartis à travers tout le pays est pénalisé. C'est le cas du Parti Vert.

Le mode de scrutin

proportionnel

Ce qu'en disent les partis

- Le NPD en a fait une condition pour supporter un gouvernement minoritaire.
- Le Bloc Québécois appuie la représentation proportionnelle.
- Le Parti Conservateur a affirmé qu'il considèrera la réforme du mode de scrutin.
- Le Parti Libéral *du Canada*, par la voix de M. Martin, a indiqué qu'il enclencherait le débat et qu'il surveillait de près le Québec et la Colombie-Britannique.



CE QU'EN DIT LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA

La Commission du droit du Canada plaide pour l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel mixte au Canada. Dans un récent rapport, elle écrit : « Bien qu'elle ne soit pas une panacée qui permettrait de remédier à tous les maux politiques du pays et de redonner toute sa vigueur à notre démocratie, la réforme électorale est une étape nécessaire et essentielle à l'amélioration de la démocratie au Canada. »

Des piliers du mouvement citoyen à consulter

LE GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est le maître d'œuvre de l'École citoyenne sur Internet et l'éditeur de ces cahiers *Traces et Jalons*.

Cet organisme d'éducation populaire, sans but lucratif, est incorporé auprès de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec. Il est indépendant de tout parti, syndicat et, de façon plus générale, de tout groupe de revendication.

Les objectifs et la mission du Groupe

Les objectifs du Groupe Femmes, Politique et Démocratie sont de promouvoir et de soutenir l'engagement des femmes dans l'action politique et démocratique. À cet effet, le GFPD travaille :

- à sensibiliser les femmes à la nécessité d'accroître leur présence aux postes décisionnels politiques ;
- à leur information ;
- à leur formation à l'exercice démocratique.

Ces objectifs s'inscrivent dans la mission globale de promouvoir et de défendre le droit des femmes à une participation démocratique pleine et entière. Pour plus d'information : www.femmes-politique-et-democratie.com

Le Collectif Féminisme et Démocratie

Le Collectif Féminisme et Démocratie regroupe de façon non partisane des militantes de tous les horizons préoccupées par l'amélioration de notre système démocratique et par l'augmentation de la place des femmes dans les institutions politiques. www.cybersolidaires.org

Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN)

Le Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) est un organisme sans but lucratif, non partisan, libre de toute attache politique, dont la seule et unique mission est de susciter un débat public sur la pertinence de modifier le système électoral du Québec. Ceci afin d'assurer et d'augmenter la vitalité de la vie démocratique du Québec en se questionnant sur l'équité de l'actuel mode de scrutin québécois. www.democratie-nouvelle.qc.ca

Le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec (MDCQ)

Le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec est l'organisme issu de la collaboration des divers comités régionaux créés après les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Ces divers comités se sont réunis pour former le MDCQ.

www.claudebeland.com

Autres pistes d'information intéressantes

À voix égales

www.equalvoice.ca/french/

Mouvement pour une représentation équitable au Canada/Fair vote

www.fairvotecanada.org/fra/index.html

Association pour la revendication des droits démocratiques

www.ardd.qc.ca/tiki-index.php

Oregand

www.oregand.ca/

Institut du Nouveau Monde

www.inm.qc.ca

Réseau des élues municipales de la Montérégie

www.eluesmonteregie.qc.ca



UNE FORMATION SUR LE MODE DE SCRUTIN INTÉRESSE VOTRE ORGANISME ?

- Vous souhaitez compléter l'information proposée par l'ÉCOLE CITOYENNE sur Internet ?
- Vous souhaitez aller plus loin dans la connaissance de la mécanique des modes de scrutin ?

Contactez le Collectif Féminisme et Démocratie qui offre sur ce sujet des sessions de formation d'une demi-journée ou d'une journée. feminismeetdemocratie@yahoo.fr

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie

présente



L'ÉCOLE CITOYENNE est un outil inédit d'information et de formation sur des questions d'actualité liées à l'exercice démocratique. Principalement destinée à soutenir l'engagement des femmes dans les débats et dans l'action politique, *l'École citoyenne* vulgarise certains concepts et tente de répondre à plusieurs interrogations de l'heure. À cet effet, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie donne la parole à des spécialistes, universitaires, militantes et élues, issues de divers horizons.

Cette première série de *l'École citoyenne* porte sur *Le mode de scrutin proportionnel*.

Trois volets de la question sont présentés en trois documents vidéo subséquents :

1. Mécanique et effets ;
2. Le mode de scrutin proportionnel et les femmes ;
3. Le mode de scrutin proportionnel sur la scène internationale.

Document de formation citoyenne / 31:05 min. / 2004 / couleur

Réalisation Éline Hémond et Geneviève Allard

Assistante/stagiaire Mélissa Bouchard

Direction photo Patrick Dô

Prise de son Patrice Plante

Musique originale Jean-Michel Borgeat

Montage Geneviève Allard

Animation Jean-François Valdenaire

Maquilleuse Jo-Annie Leclerc

Productrice Pauline Voisard

Les personnes qui interviennent dans cette vidéo sont :

Éline Hémond,

Présidente du Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

Mercédeez Roberge,

Présidente du Mouvement Démocratie Nouvelle.

Martine Blanc,

Co-fondatrice du Collectif Féminisme et Démocratie.

Manon Tremblay,

Directrice du Centre de recherche sur Femme et politique, Université d'Ottawa.

Kim Cornelissen

Réseau des élues municipales de la Montérégie.

groupe FEMMES,
POLITIQUE ET DÉMOCRATIE



Groupe Femmes, Politique et Démocratie

4312, rue du Beau-Lieu

Cap-Rouge (Québec) G1Y 2N6

Téléphone : (418) 654-9390

Télécopie : (418) 654-0451

Courriel : gfpd@videotron.ca

www.femmes-politique-et-democratie.com

Coordination et rédaction Éline Hémond

Illustration et graphisme Claire Gagnon

Distribution

Vidéo Femmes

291, rue Saint-Vallier Est, bureau 104

Québec (Québec) G1K 3P5

Téléphone : (418) 529-9188

Télécopie : (418) 529-4891

Info@videofemmes.org

www.videofemmes.org



Prenez le chemin de *L'ÉCOLE CITOYENNE* sur Internet
www.femmes-politique-et-democratie.com/ecole.html

Produit grâce à la participation financière de

